

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-44

En exercice 18

Présents 10

Votants 13

Séance du 12 décembre 2022

Date de la Convocation

05/12/2022

Date de l'affichage

05/12/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le douze décembre,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération :

Actualisation plan de
financement de l'aménagement
de la traversée du village RD72

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien
GROS, Nelly GUICHARD, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND

Absents : Roland JACQUARD (pouvoir à J. BONNIER), Marion ATRON,
Sébastien BLANCHON (pouvoir à P. ECOCHARD), Christopher HAUBRUGE,
Valérie JUNG, , Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE (pouvoir
à B. MONNET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire rappelle que la commune de Val-Sonnette s'est engagée dans un programme d'aménagement de la traverse de Vincelles, RD72, confiant la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement pour les déplacements doux de la traverse du village de Vincelles – RD72 et le réaménagement des places du village, au SIDEC du Jura ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 actant le fait de scinder le projet en deux phases : la phase 1 étant l'aménagement des places et la phase 2, l'aménagement route de Grusse ; et approuvant le projet établi par le maître d'œuvre et sollicitant des subventions de l'Etat (DETR), du conseil départemental (Amendes de Police) et de l'Agence de l'eau ;

Considérant les notifications d'attribution de subventions de l'Etat (DETR) d'une part et du Conseil Départemental d'autre part, il convient d'actualiser le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE l'actualisation du plan de financement ci-joint annexé ;

AUTORISE La Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré

**A VAL-SONNETTE, le 12/12/2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte**



Coût du projet

Aménagement traverse du village de Virvaines RD72

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Travaux	76 009.83 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	9 660.00 €
TOTAL HT	85 669.83 €

Plan de financement

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Acquis	17 134.00 €	20 %
Conseil Départemental - Amendes de police	Acquis	21 417.46 €	25 %
Conseil Départemental – DST Relance	Acquis	2 500.00 €	2.92 %
Sous-total		41 051.46 €	47.92 %
Autofinancement		44 618.37 €	52.08 %
Coût HT PREVISIONNEL		85 669.83 €	100 %